

 	REGLEMENT OFFICIEL TROPHEES DEPARTEMENTAUX JEUNES SAISON 2024-2025	Adoption : CA du 06/09 ??? Entrée en vigueur : 01/09/2024 Validité : Permanente Secteur : Vie Sportive Nombre de pages : 7
---	---	--

Article 1. OBJET

Le « Trophée Départemental Jeunes » est une compétition individuelle qui est placée sous le statut de « Circuit Jeunes » au sens défini par la Fédération Française de Badminton.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil et le déroulement sportif.

Le suivi du Trophée Départemental Jeunes est délégué à la Commission Vie Sportive.

Sa gestion est réalisée par les agents du siège du Comité Nord Badminton

Article 2. ORGANISATION

L'accueil du Trophée Départemental Jeunes est délégué à une instance locale affiliée au Comité Nord Badminton désigné ci-après comme « le club accueillant ».

Il est composé de plusieurs étapes dont l'organisation est déléguée aux clubs dans les conditions définies par le présent règlement.

L'attribution de l'accueil s'effectue par la Commission Calendrier.

La création des Trophées Départementaux Jeunes sur la [plateforme Fédérale Poona](#), sur la [plateforme d'inscription Badnet](#), la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sont réalisées par les services du Comité Nord Badminton après attribution de l'accueil à la structure désignée.

A titre dérogatoire, le club accueillant en ayant fait la demande préalablement pourra se voir déléguer la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sous réserve de disposer des connaissances et formations minimales.

Un club devra pouvoir justifier de deux tournois PromoBad (Promotion ou Challenge) ainsi qu'une équipe minimum engagée sur le Championnat Interclubs Jeunes (unisexe ou mixte) pour prétendre à l'accueil d'une étape du Trophée Départemental Jeunes.

Article 3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux Trophées Départementaux Jeunes, les joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBAD dans un club du Nord, pour la saison en cours ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension et disposant du certificat médical ou questionnaire de santé nécessaire.

A titre dérogatoire et sur demande écrite, un club se situant en dehors de la zone d'influence du Comité Nord Badminton se situant dans un Département limitrophe pourra solliciter l'inscription d'un ou plusieurs joueurs. Ceux-ci ne sont pas prioritaires et viennent compléter les tableaux si le nombre de participants le permet.

3.2. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer au Trophée Départemental Jeunes dans leur catégorie d'âge ou dans la catégorie dans les conditions ci-dessous :

- **Juniors** : ouvert aux Juniors, Cadets, et Minimes (classement minimum P11)
- **Cadets** : ouvert aux Cadets, Minimes et Benjamins (classement minimum P11)
- **Minimes** : ouvert aux Minimes, Benjamins et Poussins (classement minimum P11 pour les Minimes et Benjamins)
- **Benjamins** : ouvert aux Benjamins et Poussins (classement minimum P11 pour les Benjamins)
- **Poussins** : ouvert aux Poussins et Minibad (pas de limite de classement)
- **Minibad** (pas de classement)

Afin de ne pas multiplier les lieux d'organisation, les catégories seront réparties sur 3 lieux par journée prioritairement.

3.3. Capacité d'accueil

La capacité du nombre de catégorie pouvant être accueilli est déterminée par le nombre de terrains présents dans la salle, à savoir :

- de 1 à 5 terrains = une catégorie maximum
- de 6 à 8 terrains = deux catégories maximum
- de 9 à 12 terrains = trois catégories maximum

Article 4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par le club ou le joueur depuis le site du Comité Nord Badminton (onglet Calendrier puis onglet Liens vers inscription) ou sur Badnet ou Ebad.

En début de saison et jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation exceptionnelle pourra-être accordée par la commission Vie Sportive du Comité Nord Badminton pour les joueurs dont le renouvellement est en cours. Dans tous les cas, les participants devront être licenciés le jour du tirage au sort, faute de quoi, ils ne seront pas retenus pour le tournoi concerné.

4.2. Délais

La date limite d'inscription est fixée au dimanche minuit précédent chaque tournoi.

En cas de dysfonctionnement ou de problème d'inscription, les responsables de club ont jusqu'au lundi midi pour prendre contact avec le siège du Comité Nord Badminton par email à l'adresse : viesportive@badnord.com.

Sur demande écrite (viesportive@badnord.com), une dérogation pourra permettre un prolongement de la date limite des inscriptions au plus tard au mardi soir.

. Seules les conditions suivantes autorisent ce report :

- Dysfonctionnement avéré du système des inscriptions
- Moins de 50 % du nombre de joueurs prévus
(Exemple : 4 terrains x 5 joueurs = vingt joueurs prévus, inscriptions reportables sur demande si moins de onze joueurs).

4.3. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à Six Euros (6€) pour un tableau dans les conditions ci-après :

- Cinq Euros sont versés directement aux clubs accueillants.
- Un Euro est versé au Comité Nord Badminton via une facturation trimestrielle aux clubs accueillants.

En cas de forfait d'un joueur non justifié dans un délai de 5 jours, les droits d'inscription restent acquis au club accueillant (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions) et dans le cas où les droits d'inscription n'ont pas été réglés, la somme forfaitaire de 7€ sera réclamée au club du joueur concerné.

Le justificatif du forfait est à transmettre dans les 5 jours par mail à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Email : viesportive@badnord.com

4.4. Validation et publication

Les inscriptions sont validées sur Badnet par les agents du Comité Nord Badminton au plus tard le lundi midi précédent chaque tournoi.

En cas de surnombre, les joueurs non-retenus seront mis sur liste d'attente.

Article 5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Trophée Départemental Jeunes ont lieu le dimanche de 9h00 à 18h30 maximum.

Les convocations ne peuvent-être annoncées avant 8h30 pour un début à 9h.

Le dernier match lancé de l'échéancier ne pourra être au-delà de 18h00.

En raison des nombreux jours fériés, la Commission Calendrier pourra, le cas échéant, proposer d'organiser des tournois aux clubs.

5.2. Gestion du tournoi

La gestion du tournoi est réalisée sur la [plateforme Badnet](#) en ligne.

Le club accueillant devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes tout au long de la compétition. La première sera responsable de la table de marque et devra obligatoirement être titulaire du diplôme de Gestionnaire et Organisateur de compétitions (GEO) et la deuxième devra avoir suivi la formation Badnet organisée par le Comité Nord Badminton.

5.3. Le score

Les matchs auront lieu en deux sets gagnants de 21 points selon les règles de la FFBaD.

5.4. Tableaux

Afin d'améliorer la qualité des rencontres entre les meilleurs joueurs, et éviter que les joueurs moyens ne rencontrent les plus forts dès le début des rencontres, chaque étape du Trophée Départemental Jeunes est découpée comme suit :

Trois groupes de niveau ou plus dans les conditions définies ci-dessous :

- TOP A composé des huit joueurs les mieux classés (place 1 à 08 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en 1/2 finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.
- TOP B composé des huit joueurs suivants les mieux classés (place 9 à 16 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en 1/2 finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.
- TOP C composé des huit joueurs suivants les mieux classés (place 17 à 24 au CPPH) répartis en poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent à la phase finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.

En cas de multiple de 8 joueurs supplémentaires, des tops pourront être mis en place dans les mêmes conditions que ci-dessus et selon le nombre de terrains dont dispose le club accueillant.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 10, une seule division sera réalisée.

La confection des poules et des tableaux finaux doit être effectuée selon les règles suivantes, à savoir :

- La composition des poules doit être effectuée à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort, l'utilisation du système S doit être privilégié, les joueurs d'un même club ne doivent pas être dans la même poule, si possible, le joueur ayant le plus de point sera la tête de poule 1, le suivant tête de poule 2 etc...
- Lorsque toutes les têtes de poules sont placées, le suivant est placé en 2eme place de la dernière poule, puis les suivants, en remontant vers la poule 1. On place alors les suivants dans l'ordre : de la poule 1 à la dernière poule.
- Pour les tableaux finaux, le respect de la protection des têtes de séries doit être choisi, deux premiers de poule ne peuvent se rencontrer en sortie de poules sauf conditions particulières.

5.5. La sélection

La date du CPPH retenue est celle du tirage au sort.

Le nombre de joueurs est limité à 9 par terrain.

Le Comité Nord Badminton, les clubs accueillants et le juge arbitre veilleront au respect de cette disposition.

Si le nombre de joueurs inscrit est trop important, les joueurs non retenus seront d'abord les joueurs ayant le moins de point, ne seront conservés que les mieux classés suivant leur classement POONA.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

5.6. Les convocations

Les convocations seront mises à disposition des joueurs et des clubs sur Badnet ou Ebad et envoyées par email aux clubs et aux participants avant le mercredi midi précédent chaque manifestation lorsque la limite d'inscription est le dimanche et avant le mercredi soir lorsque la limite d'inscription est le mardi. Il sera nécessaire d'établir des convocations à horaires décalés pour les poules au nombre de joueurs impairs.

5.7. Le Volant Officiel

Le volant officiel sera le **FORZA S 6000**.

Les volants sont fournis par les joueurs en partage. Le club organisateur fournit les volants pour les finales.

Conformément au Règlement Fédéral des Compétitions, l'organisateur doit tenir à disposition des participants des tubes de volants officiels qui pourront être mis à la vente à toute personne le sollicitant.

5.8. Les récompenses

Les joueurs terminant 1^{er}, 2^{eme} et 3^{eme} de chaque TOP seront récompensés au minimum.

Il n'est pas interdit de faire plus.

Les récompenses sont fournies par le club organisateur.

Dans tous les cas, ces récompenses doivent répondre à la législation en vigueur concernant les récompenses aux enfants mineurs.

5.9. Le retour des résultats

L'importation des résultats du tournoi est effectuée par les services du Comité Nord Badminton avant le lundi minuit après vérification du respect du règlement.

En cas de non-respect, celle-ci pourra ne pas être validée pour homologation.

Article 6. ARBITRAGE

La présence d'un Juge Arbitre est obligatoire pendant la compétition (1 Juge Arbitre/7 terrains). La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) est en charge de désigner les Juges Arbitres (sur proposition du club), ils peuvent être licenciés auprès du club accueillant la compétition puisque l'organisateur de la manifestation est le Comité Nord Badminton.

Les indemnités du Juge Arbitre sont prises en charge par le club accueillant dans la limite du plafond fixé par le Comité Nord Badminton. Le Juge Arbitre peut être bénévole.

Le Juge Arbitre ne gère pas la table de marque, c'est un "**GEstionnaire et Organisateur de compétition (GEO)** ou un bénévole du club formé spécifiquement" qui en a la charge, le Juge Arbitre est sur les terrains.

Ces tournois ayant un contenu pédagogique fort, il est indispensable de rappeler les règles en ce qui concerne la tenue des joueurs et de les faire respecter le plus possible.

Article 7. CLASSEMENT PAR ETAPE et ANNUEL

A la suite de chaque étape, un classement est réalisé et mis à jour sur le site du Comité Nord Badminton selon le détail ci-dessous :

Les points remportés par chaque joueur sont déterminés comme suit :

- TOP A :
 - Vainqueur : 25 pts
 - Finaliste : 20 pts
 - Troisième : 16 pts
 - Quatrième : 10 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)
- TOP B :
 - Vainqueur : 15 pts
 - Finaliste : 10 pts
 - Troisième : 8 pts
 - Quatrième : 5 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)
- TOP C :
 - Vainqueur : 13 pts
 - Finaliste : 9 pts
 - Troisième : 7 pts
 - Quatrième : 4 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)
- TOP D :
 - Vainqueur : 11 pts
 - Finaliste : 8 pts
 - Troisième : 5 pts
 - Quatrième : 3 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)

Les points acquis par un joueur dans une catégorie supérieure lui sont attribués dans cette catégorie.

A l'issue de l'ensemble des étapes, un **classement général** est réalisé : les 3 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés lors de la cérémonie de remise des récompenses début septembre.

Un classement par clubs est également réalisé.

Article 8. ATTRIBUTION DES ETAPES

L'attribution des étapes est réalisée par la commission Calendrier, cette dernière veillera à attribuer chacune des étapes en fonction du nombre de terrains (5 minimum).

En cas de doublon, le nombre de tournois Promotions et Challenges organisés ainsi que le nombre d'étoiles attribuées dans les Ecoles Française de Badminton (EFB) seront des critères favorisés et valorisés pour l'attribution des différentes étapes.

Article 9. LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Le club accueillant devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs ainsi que le public dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs
- Prévoir une buvette (sucrée, salée, boissons, etc....)
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matchs

Le club accueillant devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes tout au long de la compétition (cf. Art 5.2.).

Les tournois seront susceptibles d'être contrôlés par la Commission Vie Sportive et les services du Comité Nord Badminton à tout moment. Les organisateurs ne respectant pas ce règlement pourront se voir refuser l'obtention de l'organisation de nouvelles compétitions par le Comité Nord Badminton.

Article 10. SANCTIONS SUITE A DEFAUT D'ORGANISATION

- Non-respect du règlement : 20 €
- Non-respect du règlement (après rappel) : 50 €

Article 11. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les commissions mentionnées, les services du Comité Nord Badminton ainsi que l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La Commission ad hoc supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la Commission est transmise au Conseil d'Administration du Comité Nord Badminton pour décision.

Article 12. ACCOMPAGNATEURS

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant toute la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

On entend par accompagnateur : un dirigeant, un bénévole, un éducateur, un entraîneur ou un animateur désigné par le président du club, un parent ou un membre de sa famille désigné par le responsable légal.

Le juge arbitre et le club accueillant pourront interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur au tournoi. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre ou au club accueillant lors du pointage des présents.

